



Faire un legs aux Universités catholiques, un engagement sur le long terme au service de l'humain

Les 5 universités catholiques de France (UIC)¹ ; l'Institut Catholique de Paris, l'Université Catholique de l'Ouest, l'Institut Catholique de Toulouse, l'Université Catholique de Lyon et l'Université Catholique de Lille, lancent une opération conjointe inédite de sensibilisation du grand public aux libéralités, via une originale campagne digitale et de presse.

Depuis près de 150 ans, ces 5 établissements privés d'enseignement supérieur de France bénéficient d'actes de générosité ; legs, donations, assurance-vie ; qui contribuent à leurs missions et à leur développement. Ces dispositions restent toutefois peu connues et, chaque année, plusieurs milliards d'euros reviennent à l'Etat, faute d'avoir été transmis. C'est pourquoi, les UIC se sont réunis pour lancer une campagne nationale sur la transmission de patrimoine, dans le but de sensibiliser toutes les personnes attachées aux valeurs de leurs établissements et aux enjeux de la formation supérieure des jeunes de leur région.

Les 5 Universités catholiques accueillent près de 75 000 étudiants en France. Adossées à des associations non lucratives reconnues d'utilité publique, elles sont autorisées à recevoir des legs qui sont exonérés de droits de succession. Ces legs sont ainsi alloués en totalité au financement d'actions telles que le développement de pédagogies innovantes, la diffusion d'une recherche de qualité et la mise en place de dispositifs de solidarité pour l'accès aux études supérieures à tous. Les UIC placent l'étudiant au cœur de leur projet en proposant un accompagnement individualisé au service du Bien commun. Leurs formations présentent ainsi des taux de réussite en licence deux fois supérieurs à la moyenne nationale. Etablissements de qualité et non lucratifs, ils sont labellisés par l'Etat en tant que « Etablissements d'enseignement supérieur privés d'intérêt général » (EESPIG).

En septembre 2020, les 5 établissements ont créé une plateforme web - <https://transmettre.info/> - qui permet à chacun de transmettre tout ou partie de ses biens en choisissant de faire un legs à l'établissement de son choix, via une vitrine nationale. Les testateurs peuvent ainsi préciser à quel établissement et pour quelle cause seront attribués leurs biens en fonction de leur histoire personnelle, de leurs centres d'intérêts, de leurs attaches avec l'une des 5 universités, ou encore en fonction de leur lieu de résidence. Cette démarche est parfaitement illustrée dans les propos de Jean et Nathalie B. : « *Nous avons décidé de léguer notre patrimoine à l'Institut catholique de Toulouse. Nous n'avons pas d'enfants mais notre vie fut consacrée à aider les générations futures. Nous savons que ce legs contribuera d'une part à former nos futurs prêtres mais aussi de nombreux étudiants aux métiers de demain* ».

En faisant le choix de léguer une partie ou la totalité de leurs biens aux Universités catholiques, les bienfaiteurs peuvent aussi participer à la préservation d'un patrimoine historique hors du commun ou choisir d'assurer la formation des prêtres et des laïcs engagés dans l'Eglise. « *Lorsque l'on décide de transmettre l'héritage de toute une vie, on décide avant tout de devenir un passeur pour les générations futures, pour que celles-ci puissent bénéficier du terreau indispensable aux engagements qu'elles*

¹ Loi de 1875 sur la liberté de l'enseignement supérieur

auront à prendre pour le bien de la société » souligne Mgr Bordeyne, Recteur de l'Institut Catholique de Paris.

Contacts presse :

- ICP - Amélie Joncheray, Responsable relations presse : Tél. 01 70 64 29 86 – a.joncheray@icp.fr
- UCO - Bruno Georges, Responsable des relations Bienfaiteurs : Tél. 06 66 58 30 51 - bgeorges@uco.fr
- ICT - Thomas Recoing, Directeur Communication : Tél. 05 62 26 85 59 – thomas.recoing@ict-toulouse.fr
- UCLy - Benoit Froment, Directeur Partenariats et Développement : Tél. 04 72 32 51 23 – bfroment@univ-catholyon.fr
- UCL - Didier PEILLON, Délégué général Direction « Entreprise et Partenariats » & Fondation de la Catho de Lille : Tél. 06 32 64 54 52 – didier.peillon@univ-catholille.fr

A propos de l'Institut Catholique de Paris :

Depuis 150 ans, l'ICP a fait ses preuves en termes d'excellence académique et de créativité, offrant des formations ouvertes à tous et adaptées aux enjeux du monde contemporain grâce à ses 6 facultés, ses 6 instituts de formation professionnelle et ses 10 écoles supérieures associées. Chaque année, l'ICP accueille 10 000 étudiants sur son campus de Paris, 900 personnels enseignants et chercheurs et 250 doctorants. En septembre 2021, un second campus ouvrira à Reims.

Sa signature, « L'esprit grand ouvert sur le monde », est devenue l'emblème d'un campus historique rénové, en interaction constante avec la cité en plein cœur du quartier latin, mais aussi de l'attention toute particulière portée au développement intégral de l'étudiant, aux relations avec l'environnement socio-économique et politique, et à la réputation internationale de son unité de recherche « Religion, Culture et Société » labellisée par l'État depuis 2014. www.icp.fr

A propos de l'Université Catholique de l'Ouest :

Créée en 1875 par Mgr Freppel à Angers, l'Université Catholique de l'Ouest (UCO) est l'une des plus anciennes universités du Grand Ouest et un acteur de référence de l'enseignement supérieur et de la recherche d'aujourd'hui.

Institution pluridisciplinaire déployée sur 8 campus dans l'Ouest et Outre-mer (Angers, Guingamp, Laval, Nantes, Niort, Vannes, La Réunion et Papeete), elle offre à près de 12 500 étudiants plus de 100 parcours de formation au sein de 6 facultés. Nourrie du dialogue entre foi et raison, l'UCO témoigne et partage quatre valeurs fédératrices qui synthétisent la tâche universitaire : Humanité, Proximité, Dialogue et Liberté.

Forte d'une tradition d'excellence académique, d'un réel ancrage territorial et d'une véritable ouverture au monde (plus de 1 500 étudiants étrangers et un réseau international de 170 partenaires), l'UCO offre un cadre idéal pour permettre à ses étudiants de devenir les professionnels compétents, les esprits libres et responsables au service du bien commun et du monde de demain. www.uco.fr

A propos de l'Institut Catholique de Toulouse :

L'Institut Catholique de Toulouse, association reconnue d'utilité publique, héritier de l'Université médiévale fondée en 1229, est un lieu d'enseignement et de recherche reconnu par l'Etat. Il accueille 3 700 étudiants dans 5 facultés et 10 organismes. Il rayonne aujourd'hui sur les régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

Au service de la société et de l'Eglise, l'Institut Catholique affirme avec fierté les valeurs qui fondent sa réputation : l'ouverture aux autres, le respect de chacun, l'attention aux plus faibles, l'engagement et la volonté de progresser ensemble.

Qu'il s'agisse des lettres et des sciences humaines, du droit, des sciences religieuses et théologiques, de la communication, de l'art ou du monde de l'entreprise, les enseignements dispensés et les recherches mises en œuvre s'appuient sur une réflexion et un discernement éclairés par les valeurs de l'Évangile.

L'adhésion à ce projet universitaire singulier est le moteur du développement et de la réussite de chacun et de tous. <https://www.ict-toulouse.fr>

A propos de l'Université Catholique de Lyon :

Fondée en 1875, l'Université Catholique de Lyon (UCLy) est un établissement privé d'enseignement supérieur et de recherche.

Déployée sur trois campus à Lyon et Annecy, elle accueille 11 000 étudiants et auditeurs au sein de six pôles facultaires. Elle dispose de 26 unités de formation et de recherche et propose 131 formations diplômantes.

Ouverte sur le monde, elle accueille chaque année 1 000 étudiants étrangers et a signé des conventions d'échange avec 300 universités partenaires, réparties dans 70 pays différents.

Très attentive aux évolutions de notre société, l'UCLy veut aujourd'hui apporter une réflexion éthique et donner du sens à la transformation fulgurante de notre société mondialisée. Son unité de recherche « Confluence Sciences et Humanités » regroupe 8 pôles de recherche et 130 enseignants-chercheurs. Elle met en relation différents champs disciplinaires afin de croiser les approches anthropologiques, scientifiques et sociales. www.ucl.fr

A propos de l'Université Catholique de Lille :

Créée en 1875 par des entrepreneurs, l'Université Catholique de Lille est un établissement pluridisciplinaire unique. Plus grande université privée à but non lucratif de France, elle fonde son action dans les champs de l'enseignement supérieur et de la recherche, et celui du soin, sur la proposition des valeurs humaines et chrétiennes qui l'animent depuis l'origine. Ouverte à la diversité, elle s'inscrit, depuis sa fondation, dans un territoire qui la porte autant qu'elle cherche à le faire réussir. Elle accueille 36 700 étudiants, au travers de ses 5 facultés, de ses 20 grandes écoles (EDHEC, IESEG, Junia, Icam...), de son pôle hospitalier (3 hôpitaux avec 1000 lits), un pôle médico-social (5 sites avec 700 résidents) et 2 quartiers d'innovation sociale. www.univ-catholille.fr